

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 20 mars 2012**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 19 mars 2012**

**2012 DF 2G** Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n°1 du budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2012

**M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu la délibération des 12, 13 et 14 décembre 2011 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation l'individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n°1 d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère commission ;

Délibère :

Par prélèvement sur les provisions d'autorisations de programme votées à la décision modificative n°1 d'investissement pour l'exercice 2012, sont individualisées les autorisations de programmes recensées dans les tableaux annexés à la présente délibération.